



(19)

Europäisches
Patentamt
European
Patent Office
Office européen
des brevets



(11)

EP 3 537 230 A1

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:
11.09.2019 Bulletin 2019/37

(51) Int Cl.:
G04B 23/02 (2006.01) **G04B 37/00** (2006.01)

(21) Numéro de dépôt: 19155922.8

(22) Date de dépôt: 07.02.2019

(84) Etats contractants désignés:
**AL AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB
GR HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MK MT NL NO
PL PT RO RS SE SI SK SM TR**
 Etats d'extension désignés:
BA ME
 Etats de validation désignés:
KH MA MD TN

(30) Priorité: 05.03.2018 EP 18160023

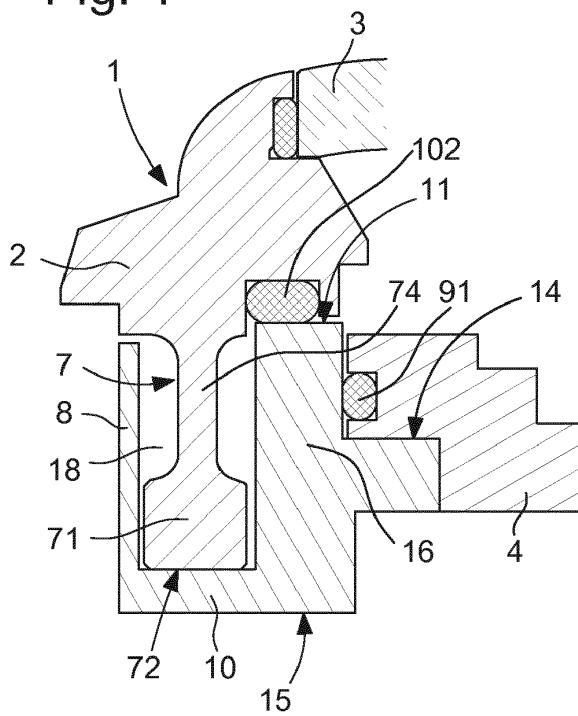
(71) Demandeur: **Montres Breguet S.A.**
1344 L'Abbaye (CH)
 (72) Inventeur: **KADMIRI, Younes**
25660 Morre (FR)
 (74) Mandataire: **ICB SA**
Faubourg de l'Hôpital, 3
2001 Neuchâtel (CH)

(54) BOÎTE DE MONTRE MUSICALE

(57) Boîte de montre musicale (100) comportant une carrure (10) avec des surfaces (11 ; 14) recevant en appui un couvercle (1) avec lunette (2), et un cercle d'encaillage (4), et portant au moins un timbre (6) avec une partie résonante distincte des parois de la carrure (10), laquelle porte le couvercle (1) par des pattes (7) distinctes et distantes que comporte la lunette (2) ou la carrure (10) et qui sont agencées pour permettre la vibration du cou-

vercle (1), et constituent, avec au moins un joint (102), les seuls contacts directs entre la lunette (2) et la carrure (10), laquelle comporte, autour d'une paroi (16) annulaire définissant une chambre intérieure (17) autour du cercle (4), et autour de toutes lesdites pattes (7), un anneau résonateur (8) solidaire de la carrure (10) en tout point distant de la lunette (2) et des pattes (7), formant avec ladite paroi (16) une cavité rayonnante extérieure (18).

Fig. 1



EP 3 537 230 A1

DescriptionDomaine de l'invention

[0001] L'invention concerne une boîte de montre musicale comportant au moins un ensemble couvercle lequel comporte d'une part une lunette et d'autre part au moins une glace ou un fond, un cercle d'encageage, une carrure laquelle comporte une première surface pour la réception en appui dudit ensemble couvercle et une surface médiane pour la réception en appui dudit cercle d'encageage, ladite boîte comportant au moins un timbre solidaire de ladite carrure et comportant une partie résonante distincte des parois de ladite carrure.

[0002] L'invention concerne encore une montre musicale comportant un mécanisme de sonnerie et/ou un mécanisme de réveil et/ou un mécanisme de boîte à musique, et une telle boîte.

[0003] L'invention concerne le domaine des montres musicales, comportant un mécanisme de sonnerie, et/ou de réveil ou d'alarme, et/ou de boîte à musique.

Arrière-plan de l'invention

[0004] Une bonne émission sonore est toujours un problème difficile à résoudre pour une montre musicale, dans la mesure où les organes rayonnants ne doivent pas gêner l'utilisateur de la montre, ni nuire à l'étanchéité de la montre, et où il faut amortir le moins possible pour faire rayonner la vibration des timbres, gongs, claviers, cloches ou similaires, de façon bien audible par l'utilisateur, avec un son non altéré par des vibrations parasites générées par d'autres constituants de la montre, tels que le mécanisme d'activation de la sonnerie ou du jeu musical, et/ou le mécanisme de régulation de la sonnerie ou du jeu musical, et/ou le mouvement d'horlogerie, ou autre.

[0005] Le document CH712216A2 au nom de MONTRES BREGUET décrit une pièce d'horlogerie à sonnerie ou à musique, à lunette résonante. Cette pièce d'horlogerie musicale comporte un timbre fixé à une structure ou à un résonateur d'une boîte, le résonateur étant assemblé rigidement à la structure, autour d'une chambre, par des pattes autorisant la vibration du résonateur dans un intervalle de fréquences déterminé, la chambre renfermant un élément d'étanchéité constituant avec les pattes la seule liaison mécanique entre la structure et le composant résonateur et comportant au moins un joint en contact avec la structure et le résonateur, de dureté inférieure à 20 Shore A, pour un amortissement minimal de la vibration du résonateur. Dans l'application à une montre, la boîte de montre comporte une structure et un résonateur qui sont assemblés rigidement autour d'une chambre renfermant un élément d'étanchéité, la structure ou le résonateur comporte une gorge recevant un joint, et la structure ou le résonateur ou l'élément d'étanchéité comporte un relief saillant rigide comprimant un joint dans sa gorge.

[0006] Le document EP3002639A1 au nom de MONTRES BREGUET décrit une boîte de montre musicale à performance acoustique améliorée, avec une lunette qui porte directement un timbre ou constitue un timbre. Cette lunette comporte un tore recevant une glace de montre, et une patte fine perpendiculaire au plan du tore comportant des moyens de fixation à une structure. La boîte comportant une carrure, et porte une telle lunette en appui indirect sur une surface principale de la carrure par l'intermédiaire d'un premier joint torique d'étanchéité, la carrure et la lunette sont maintenues solidairement dans une position où, à l'état libre de la lunette en l'absence de surpression, la lunette est distante de cette surface principale d'une valeur correspondant à un jeu prédéterminé et non nul.

Résumé de l'invention

[0007] L'invention se propose d'assurer le meilleur rayonnement acoustique possible pour un organe résonant tel qu'un timbre ou similaire, fixé en particulier sur la carrure de la boîte de montre.

[0008] A cet effet, l'invention concerne une boîte de montre musicale selon la revendication 1.

[0009] L'invention concerne encore une montre musicale comportant un mécanisme de sonnerie et/ou un mécanisme de réveil et/ou un mécanisme de boîte à musique, et une telle boîte.

Description sommaire des dessins

[0010] D'autres caractéristiques et avantages de l'invention apparaîtront à la lecture de la description détaillée qui va suivre, en référence aux dessins annexés, où :

- les figures 1 à 10 représentent, de façon schématisée, et en coupe, différentes variantes de l'invention;
- la figure 1 avec une chambre extérieure partiellement obturée par une cloison annulaire, dans laquelle la chambre extérieure s'étendent axialement des pattes de la lunette, fixées à la partie la plus basse de la carrure, laquelle porte, sur son côté interne, un cercle d'encageage par l'intermédiaire d'un joint silent-block radial ;
- la figure 2 avec une chambre intérieure dans laquelle s'étendent axialement des pattes de la lunette, fixées à la carrure, laquelle porte, sur son côté interne, un cercle d'encageage par l'intermédiaire d'un joint silent-block radial ;
- la figure 3 est un détail d'une configuration où la carrure porte un cercle d'encageage par l'intermédiaire d'un joint silent-block axial ;
- la figure 4 est un détail d'une configuration où la carrure porte un cercle d'encageage par l'intermédiaire d'un joint silent-block radial et d'un joint silent-block axial ;
- la figure 5 avec des pattes de la lunette s'étendant

- axialement à l'extérieur d'une chambre extérieure, fixées à la partie la plus basse de la carrure, laquelle porte, sur son côté interne, un cercle d'encageage par l'intermédiaire d'un joint silent-block radial ;
- la figure 6 avec une chambre extérieure partiellement obturée par une cloison annulaire, dans laquelle la chambre extérieure s'étendent obliquement des pattes de la lunette, fixées à la partie la plus basse de la carrure, laquelle porte, sur son côté interne, un cercle d'encageage par l'intermédiaire d'un joint silent-block radial ;
 - la figure 7 avec des pattes de la lunette s'étendant radialement à l'extérieur de la carrure, laquelle porte, sur son côté interne, un cercle d'encageage par l'intermédiaire d'un joint silent-block radial ;
 - la figure 8 est un détail d'une configuration où une carrure classique porte un cercle d'encageage par l'intermédiaire d'un joint silent-block axial ;
 - la figure 9 est un détail d'une autre configuration où une carrure classique porte un cercle d'encageage par l'intermédiaire d'un joint silent-block radial et d'un joint silent-block axial constitué par un joint plat, de section sensiblement rectangulaire ;
 - la figure 10 est une autre variante avec des pattes de la lunette s'étendant radialement en appui latéral et à l'extérieur de la carrure, laquelle porte, sur son côté interne, un cercle d'encageage par l'intermédiaire d'un joint silent-block radial ;
 - la figure 11 est une vue de dessus de la lunette de la figure 10 comportant quatre pattes droites et radiales, chacune s'étendant selon un secteur angulaire d'angle au centre inférieur à 20° ;
 - la figure 12 est une vue de dessus d'une autre lunette comportant six pattes agencées en spirale, chacune s'étendant selon un secteur angulaire d'angle au centre inférieur à 45° ;
 - la figure 13 est un schéma-blocs représentant une montre musicale comportant un mécanisme de sonnerie et un mécanisme de réveil, et comportant une boîte selon l'invention ;
 - la figure 14 représente, de façon schématisée et en perspective éclatée, une partie d'une boîte selon l'invention, en alliage de titane, comportant une carrure sur laquelle est fixé un timbre, et qui comporte des alvéoles au fond desquelles sont fixées les extrémités de trois pattes que comporte une lunette d'un ensemble couvercle, lequel comporte encore une glace ;
 - la figure 15 est une vue en plan de la boîte de la figure 14 ;
 - les figures 16 et 17 illustrent, de façon similaire aux figures 14 et 15, une boîte en alliage d'or 18 carats, comportant quatre pattes ;
 - la figure 18 est une vue en coupe selon un plan radial d'une patte de la lunette de la figure 14.

Description détaillée des modes de réalisation préférés

[0011] L'invention concerne une boîte de montre musicale 100 comportant au moins un ensemble couvercle

5 1. Cet ensemble couvercle 1 comporte, d'une part une lunette 2, et d'autre part au moins une glace 3 ou un fond 5.

[0012] On comprend que la boîte 100 peut comporter 10 un ensemble couvercle 1 supérieur avec une lunette 2 et une glace 3, tel qu'illustré par l'ensemble des figures, ou peut comporter un ensemble couvercle 1 inférieur avec une lunette 2 et un fond 5, ou encore à la fois un ensemble couvercle 1 supérieur avec une lunette 2 et une glace 3, et un ensemble couvercle 1 inférieur avec 15 une lunette 2 et un fond 5.

[0013] Par « montre musicale » on entend une montre 20 qui comporte un mécanisme de sonnerie et/ou un mécanisme de réveil ou d'alarme et/ou un mécanisme de boîte à musique.

[0014] La boîte 100 comporte encore un cercle d'encageage 4, agencé pour porter un mouvement et/ou un mécanisme, et une carrure 10.

[0015] Cette carrure 10 comporte une première surface 11 pour la réception en appui de l'ensemble couvercle 25 1, et une surface médiane 14 pour la réception en appui du cercle d'encageage 4.

[0016] Cette carrure 10, ou bien constitue un fond de 30 la boîte 100, ou bien comporte une deuxième surface 15 pour la réception en appui d'un ensemble couvercle inférieure comportant une lunette 2 et un fond 5, ou pour 35 la réception directe d'un fond 5. Quand l'ensemble couvercle 1 qui est en appui sur la première surface 11 comporte une lunette 2 et un fond 5, la deuxième surface 15 peut naturellement être adaptée à la réception d'une glace 3, ou d'un autre ensemble couvercle 1 comportant une lunette 2 et une glace 3.

[0017] Plus particulièrement, la boîte 100 comporte un fond 5 qui est transparent.

[0018] La boîte 100 comporte au moins un organe résonant, notamment un timbre 6 solidaire de la carrure 40 10, c'est-à-dire rapporté et fixé sur la carrure 10, ou encore monobloc avec la carrure 10, et qui comporte une partie résonante qui est distincte des parois de la carrure 10. L'organe résonant peut prendre d'autres formes 45 qu'un timbre, sans modifier l'essence de l'invention. Par « timbre » 6 on entend ainsi tout organe résonant usuel en horlogerie : timbre, gong, clavier, cloche, ou similaire.

[0019] La carrure 10 porte l'ensemble couvercle 1 par 50 au moins une patte 7, que comporte la lunette 2 ou la carrure 10, et qui est agencée pour permettre la vibration et le rayonnement de l'ensemble couvercle 1 à des fréquences comprises entre 4 kHz et 6 kHz.

[0020] Chaque patte 7 s'étend dans un secteur angulaire d'angle au centre α inférieur à 45° par rapport au centre de la boîte 100, et est distincte de toute autre dite patte 7, et sans contact avec toute autre patte 7.

[0021] Dans une variante, cette patte 7 ou ces pattes 7 constituent les seuls contacts directs entre la lunette 2

et la carrure 10.

[0022] Dans une autre variante, tel que visible sur les figures, cette patte 7 ou ces pattes 7 constituent, avec au moins un joint d'étanchéité 102, les seuls contacts directs entre la lunette 2 et la carrure 10.

[0023] Plus particulièrement, chaque patte 7 s'étend dans un secteur angulaire d'angle au centre α inférieur à 45° par rapport au centre de la boîte 100.

[0024] Plus particulièrement, cette au moins une patte 7 comporte, au niveau d'une extrémité distale massive 71, au moins une face d'appui 72 qui est agencée pour coopérer en appui de butée sur la carrure 10 ou respectivement la lunette 2, et des moyens de fixation 73 qui sont agencés pour la fixation rigide de cette patte 7 par au moins une face d'appui 72 appuyée ou pincée sur la carrure 10 ou respectivement la lunette 2.

[0025] Plus particulièrement encore, au moins une patte 7, et avantageusement chaque patte 7, comporte, entre la carrure 10 et la lunette 2, une lame fine médiane 74 élastique, qui est plus souple que l'extrémité distale massive 71, et dont l'épaisseur est, plus particulièrement, inférieure à la plus faible épaisseur de la carrure 10 et est inférieure à la plus faible épaisseur de la lunette 2.

[0026] Selon une caractéristique particulière de l'invention, au moins une patte 7, ou encore chaque dite patte 7, comporte, entre la carrure 10 et la lunette 2, une lame fine médiane 74 élastique, qui est plus souple que l'extrémité distale massive 71, et dont l'épaisseur est, plus particulièrement, inférieure à la plus faible section de chaque timbre 6.

[0027] Dans une réalisation particulière, la carrure 10 comporte au moins une paroi périphérique 16 sensiblement annulaire, qui définit une chambre intérieure 17 s'étendant autour du cercle d'encageage 4. Plus particulièrement, la boîte 100 comporte des pattes 7 dans cette chambre intérieure 17. Plus particulièrement encore, toutes les pattes 7 de la boîte 100 sont dans la chambre intérieure 17.

[0028] Dans une autre variante de l'invention, la carrure 10 comporte au moins une paroi périphérique 16 sensiblement annulaire définissant une chambre intérieure 17 s'étendant autour du cercle d'encageage 4 agencé pour soutenir un mouvement d'horlogerie et/ou un mécanisme horloger, et en la boîte 100 comporte des pattes 7 à l'extérieur de la carrure 10, vers la périphérie de la boîte 100, du côté opposé à la chambre intérieure 17 par rapport à la carrure 10. Plus particulièrement encore, toutes les pattes 7 de la boîte 100 sont à l'extérieur de la carrure 10, vers la périphérie de la boîte 100, du côté opposé à la chambre intérieure 17 par rapport à la carrure 10.

[0029] Selon un mode de réalisation particulier de l'invention, la boîte comporte une pluralité de telles pattes 7 comportant chacune, entre la carrure 10 et la lunette 2, une lame fine médiane 74 élastique sensiblement rectiligne, et les directions de toutes les lames fines médicales 74 élastiques sensiblement rectilignes sont de même inclinaison par rapport à un même axe de référence cen-

tral.

[0030] Selon un mode de réalisation particulier de l'invention, toutes les lames fines médicales 74 élastiques sensiblement rectilignes sont disposées sur une même surface de révolution autour du même axe de référence central.

[0031] Dans une variante particulière, cette surface de révolution est un cône.

[0032] Dans une autre variante particulière, cette surface de révolution est un cylindre.

[0033] Dans une autre variante encore, toutes les lames fines médicales 74 élastiques sensiblement rectilignes sont disposées dans un même plan ou parallèlement à un même plan.

[0034] Selon l'invention, la carrure 10 comporte, autour d'une paroi périphérique 16 sensiblement annulaire définissant une chambre intérieure 17 s'étendant autour du cercle d'encageage 4, et autour de toutes les pattes 7 que comporte la boîte 100, un anneau résonateur 8, qui est rapporté sur la carrure 10 ou qui forme une lèvre de la carrure 10. Cet anneau résonateur 8 est en tout point distant de la lunette 2 et des pattes 7, et forme avec la paroi périphérique 16 une cavité rayonnante extérieure 18. Plus particulièrement, l'anneau résonateur 8 est d'une épaisseur inférieure à celle de chaque patte 7, et est en alliage d'or et/ou de platine et/ou de titane.

[0035] De façon avantageuse et particulière, au moins un des constituants métalliques de la boîte 100, et plus particulièrement l'ensemble des constituants métalliques de la boîte 100, à l'exception des glaces et joints d'étanchéité, est réalisé dans un matériau permettant d'obtenir une fréquence critique de rayonnement inférieure ou égale à celle obtenue avec une exécution en alliage d'or ou en or. Plus particulièrement, la carrure 10, la lunette 2, et le fond 5 quand la boîte 100 comporte un fond 5 métallique, sont réalisés dans le même alliage. Plus particulièrement encore, cet alliage est un alliage de titane, convenant bien aux contraintes mécaniques et aux contraintes d'étanchéité usuelles à au moins 5 bar, et dont le pouvoir rayonnant est supérieur à celui de l'or, ce choix permettant d'obtenir une fréquence propre dans la fourchette recherchée de 4 kHz à 6 kHz. Dans une variante particulière, cet alliage est du « titane grade 5 », comportant 90% de titane, 6% d'aluminium, et 4% de vanadium; dans une autre variante cet alliage est un alliage précieux de titane, et notamment de titane et d'or, selon l'une des demandes de brevet PCT/EP2015/080211 et PCT/EP2015/080270 au nom de Montres Breguet SA. Plus particulièrement on choisit un alliage titrable.

[0036] De façon particulière, la glace 3 est en saphir, également pour assurer un bon rayonnement. De la même façon, quand le fond 5 de la boîte 100 comporte une glace, celle-ci est de préférence en saphir.

[0037] Selon une caractéristique particulière de l'invention, la carrure 10 comporte au moins une paroi périphérique 16 sensiblement annulaire définissant une chambre intérieure 17 s'étendant autour du cercle d'en-

cageage 4, et la boîte 100 comporte, à distance de la surface médiane 14 d'appui du cercle d'encageage 4 sur la carrure 10, au moins un premier joint silent-block 91 sensiblement torique, qui est agencé pour limiter le transfert de vibrations entre un mouvement musical ou de sonnerie en fonctionnement et l'habillage de la boîte 100, et pour diminuer les bruits parasites sans entraver la vibration de chaque timbre 6.

[0038] Selon une autre caractéristique particulière de l'invention, la carrure 10 comporte au moins une paroi périphérique 16 sensiblement annulaire définissant une chambre intérieure 17 s'étendant autour du cercle d'encageage 4, et la boîte 100 comporte, au niveau de la surface médiane 14 d'appui du cercle d'encageage 4 sur la carrure 10, et entre le cercle d'encageage 4 et la carrure 10, au moins un deuxième joint silent-block 92 sensiblement torique, qui est agencé pour limiter le transfert de vibrations entre un mouvement musical ou de sonnerie en fonctionnement et l'habillage de la boîte 100, et pour diminuer les bruits parasites sans entraver la vibration de chaque timbre 6.

[0039] Les figures 14 et 15 illustrent une réalisation particulière d'une boîte 100 selon l'invention, comportant une carrure 10 sur laquelle est fixé un timbre 6, et qui comporte des alvéoles 107 au fond desquelles sont fixées les extrémités massives 71 de pattes 7 que comporte une lunette 2 d'un ensemble couvercle 1, lequel comporte encore une glace 3. Plus particulièrement, cette carrure 10 est en alliage de titane, tel que « titane grade 5 » ou similaire, ainsi que la lunette 2, laquelle comporte trois pattes 7 sensiblement à 120° l'une de l'autre, qui s'étendent chacune selon un angle au centre α de 11.5°. Le rayon RA est de 35.455 mm et le rayon RB est de 38.55 mm. La masse de l'ensemble-couvercle 1 (lunette et glace) est d'environ 10 g.

[0040] Dans une autre variante, tel que visible sur les figures 16 et 17, la carrure 10 est en alliage d'or titrable, et la lunette comporte quatre pattes 7, sensiblement à 90° l'une de l'autre, qui s'étendent chacune selon un angle au centre α de 11.5°. La masse de l'ensemble-couvercle 1 (lunette et glace) est d'environ 19 g.

[0041] La figure 18 représente la section de patte 7 utilisée pour ces réalisations des figures 14 à 17. La lame fine médiane 74 a une épaisseur E de 0.60 mm, et une hauteur H de 2.18 mm.

[0042] Selon une caractéristique particulière de l'invention, la carrure 10 est réalisée de façon monobloc avec au moins un timbre 6.

[0043] Selon une caractéristique particulière de l'invention, la carrure 10 est en alliage d'or et/ou de platine et/ou de titane.

[0044] Dans une variante particulière, la boîte 100 comporte au moins un timbre 6 fixé sur un ensemble couvercle 1 qu'elle comporte, ou monobloc avec une lunette 2, ou fixé sur une patte 7, ou monobloc avec une patte 7.

[0045] Dans une autre alternative, la carrure 10 porte l'ensemble couvercle 1 par au moins une patte 7 que

comporte la lunette 2 ou la carrure 10. Cette patte 7 ou ces pattes 7 a ou ont une orientation indifférente, la section minimale médiane de ces pattes est inférieure aux sections d'extrémité de ces mêmes pattes, et cette section médiane est supérieure à la plus faible section des timbres, voire, dans une variante particulière, est supérieure à la plus forte section des timbres.

[0046] L'invention concerne encore une montre musicale 1000 comportant un mécanisme de sonnerie 2000 et/ou un mécanisme de réveil 3000 et/ou un mécanisme de boîte à musique, et comportant une telle boîte 100.

Revendications

1. Boîte de montre musicale (100) comportant au moins un ensemble couvercle (1) lequel comporte d'une part une lunette (2) et d'autre part au moins une glace (3) ou un fond (5), un cercle d'encageage (4), une carrure (10) laquelle comporte une première surface (11) pour la réception en appui dudit ensemble couvercle (1) et une surface médiane (14) pour la réception en appui dudit cercle d'encageage (4), ladite boîte (100) comportant au moins un timbre (6) solidaire de ladite carrure (10) et comportant une partie résonante distincte des parois de ladite carrure (10), où ladite carrure (10) porte ledit ensemble couvercle (1) par au moins une patte (7) que comporte ladite lunette (2) ou ladite carrure (10) et qui est agencée pour permettre la vibration et le rayonnement dudit ensemble couvercle (1) à des fréquences comprises entre 4 kHz et 6 kHz, chaque dite patte (7) étant distincte de toute autre dite patte (7) et sans contact avec toute autre dite patte (7), **caractérisée en ce que** ladite carrure (10) comporte, autour d'une paroi périphérique (16) sensiblement annulaire définissant une chambre intérieure (17) s'étendant autour dudit cercle d'encageage (4), et autour de toutes les dites pattes (7) que comporte ladite boîte (100), un anneau résonateur (8) rapporté sur ladite carrure (10) ou formant une lèvre de ladite carrure (10), ledit anneau résonateur (8) étant en tout point distant de ladite lunette (2) et desdites pattes (7), et formant avec ladite paroi périphérique (16) une cavité rayonnante extérieure (18).
2. Boîte (100) selon la revendication 1, **caractérisée en ce que** lesdites pattes (7) constituent, avec au moins un joint d'étanchéité (102), les seuls contacts directs entre ladite lunette (2) et ladite carrure (10).
3. Boîte (100) selon la revendication 1, **caractérisée en ce que** lesdites pattes (7) constituent les seuls contacts directs entre ladite lunette (2) et ladite carrure (10).
4. Boîte (100) selon l'une des revendications 1 à 3, **caractérisée en ce que** chaque dite patte (7) s'étend

- dans un secteur angulaire d'angle au centre (a) inférieur à 45° par rapport au centre de ladite boîte (100)
5. Boîte (100) selon l'une des revendications 1 à 4, **caractérisée en ce que** ladite carrure (10) constitue un fond de ladite boîte (100), ou comporte une deuxième surface (15) pour la réception en appui d'un fond (5) quand ledit ensemble couvercle (1) ne comporte pas de fond.
10. Boîte (100) selon l'une des revendications 1 à 5, **caractérisée en ce que** ladite carrure (10) ou ledit ensemble couvercle (1) porte ou comporte un fond (5) transparent.
15. Boîte (100) selon l'une des revendications 1 à 6, **caractérisée en ce que** ladite au moins une patte (7) comporte, au niveau d'une extrémité distale massive (71), au moins une face d'appui (72) agencée pour coopérer en appui de butée sur ladite carrure (10) ou respectivement ladite lunette (2), et des moyens de fixation (73) agencés pour la fixation rigide de ladite au moins une patte (7) par sa dite au moins une face d'appui (72) appuyée ou pincée sur ladite carrure (10) ou respectivement ladite lunette (2).
20. Boîte (100) selon la revendication 7, **caractérisée en ce que** chaque dite patte (7) comporte, entre ladite carrure (10) et ladite lunette (2), une lame fine médiane (74) élastique, plus souple que ladite extrémité distale massive (71), et dont l'épaisseur est inférieure à la plus faible épaisseur de ladite carrure (10) et est inférieure à la plus faible épaisseur de ladite lunette (2).
25. Boîte (100) selon la revendication 14, **caractérisée en ce que** ladite surface de révolution est un cône.
30. Boîte (100) selon la revendication 14, **caractérisée en ce que** ladite surface de révolution est un cylindre.
35. Boîte (100) selon la revendication 13, **caractérisée en ce que** toutes lesdites lames fines médianes (74) élastiques sensiblement rectilignes sont disposées dans un même plan ou parallèlement à un même plan.
40. Boîte (100) selon l'une des revendications 1 à 17, **caractérisée en ce que** ledit anneau résonateur (8) est d'une épaisseur inférieure à celle de chaque dite patte (7), et est en alliage d'or et/ou de platine et/ou de titane.
45. Boîte (100) selon l'une des revendications 1 à 18, **caractérisée en ce que** ladite carrure (10) comporte au moins une paroi périphérique (16) sensiblement annulaire définissant une chambre intérieure (17) s'étendant autour dudit cercle d'encageage (4), et **en ce que** ladite boîte (100) comporte des dites pattes (7) dans ladite chambre intérieure (17).
50. Boîte (100) selon l'une des revendications 1 à 9, **caractérisée en ce que** ladite carrure (10) comporte au moins une paroi périphérique (16) sensiblement annulaire définissant une chambre intérieure (17) s'étendant autour dudit cercle d'encageage (4) agencé pour soutenir un mouvement d'horlogerie et/ou un mécanisme horloger, et **en ce que** ladite boîte (100) comporte des dites pattes (7) à l'extérieur de ladite carrure (10), vers la périphérie de ladite boîte (100), du côté opposé à ladite chambre intérieure (17) par rapport à ladite carrure (10).
55. Boîte (100) selon la revendication 11, **caractérisée en ce que** toutes les dites pattes (7) de ladite boîte (100) sont à l'extérieur de ladite carrure (10), vers la périphérie de ladite boîte (100), du côté opposé à ladite chambre intérieure (17) par rapport à ladite carrure (10).

20. Boîte (100) selon l'une des revendications 1 à 19,
caractérisée en ce que ladite carrure (10) comporte
au moins une paroi périphérique (16) sensiblement
annulaire définissant une chambre intérieure (17)
s'étendant autour dudit cercle d'encageage (4), et 5
en ce que ladite boîte (100) comporte, au niveau de
ladite surface médiane (14) d'appui dudit cercle d'en-
cageage (4) sur ladite carrure (10), et entre ledit cer-
cle d'encageage (4) et ladite carrure (10), au moins 10
un deuxième joint silent-block (92) sensiblement to-
rique agencé pour limiter le transfert de vibrations
entre un mouvement musical ou de sonnerie en fonc-
tionnement et l'habillage de ladite boîte (100) et pour
diminuer les bruits parasites sans entraver la vibra-
tion de chaque dit timbre (6). 15
21. Boîte (100) selon l'une des revendications 1 à 20,
caractérisée en ce que ladite boîte (100) comporte
au moins un timbre (6) fixé sur ledit ensemble cou-
vercle (1) ou sur une dite patte (7). 20
22. Boîte (100) selon l'une des revendications 1 à 21,
caractérisée en ce que ladite carrure (10) est réa-
lisée de façon monobloc avec au moins un dit timbre
(6). 25
23. Boîte (100) selon l'une des revendications 1 à 22,
caractérisée en ce qu' au moins un dit timbre (6)
est rapporté et fixé sur ladite carrure (10). 30
24. Boîte (100) selon l'une des revendications 1 à 23,
caractérisée en ce que ladite carrure (10) est en
alliage d'or et/ou de platine et/ou de titane.
25. Montre musicale (1000) comportant un mécanisme
de sonnerie (2000) et/ou un mécanisme de réveil ou
d'alarme (3000) et/ou un mécanisme de boîte à mu-
sique, et comportant une boîte (100) selon l'une des
revendications 1 à 24. 35

40

45

50

55

Fig. 1

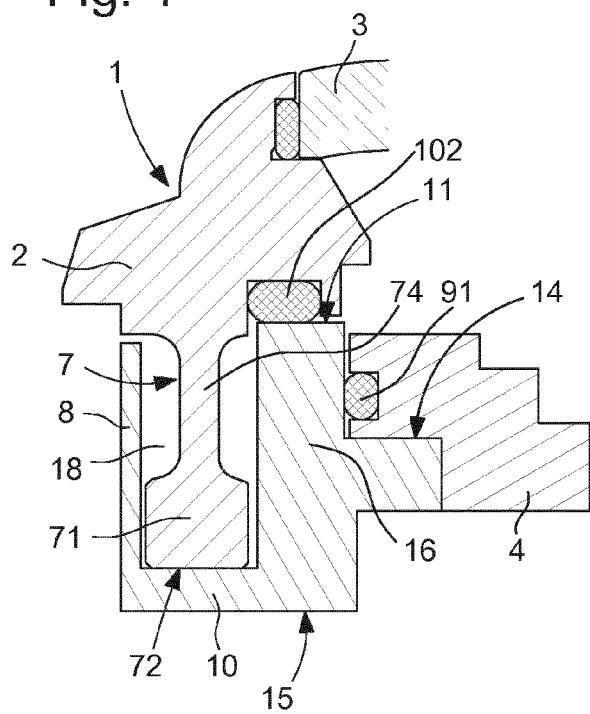


Fig. 2

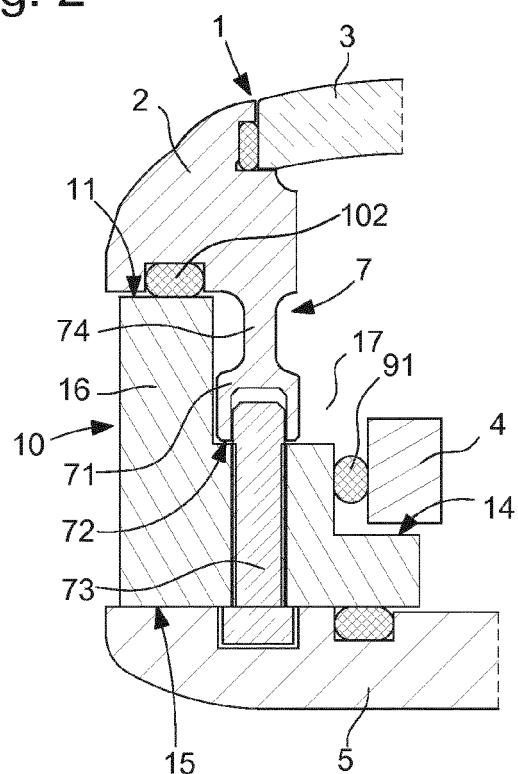


Fig. 3

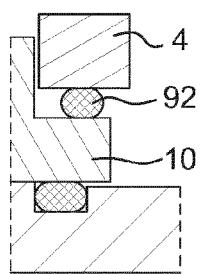


Fig. 4

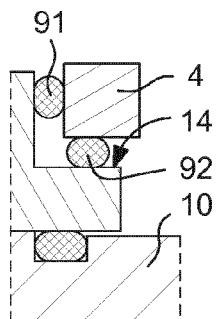


Fig. 5

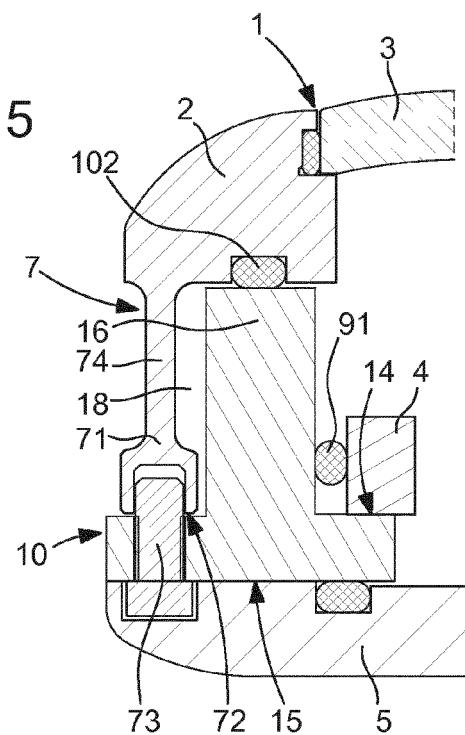


Fig. 6

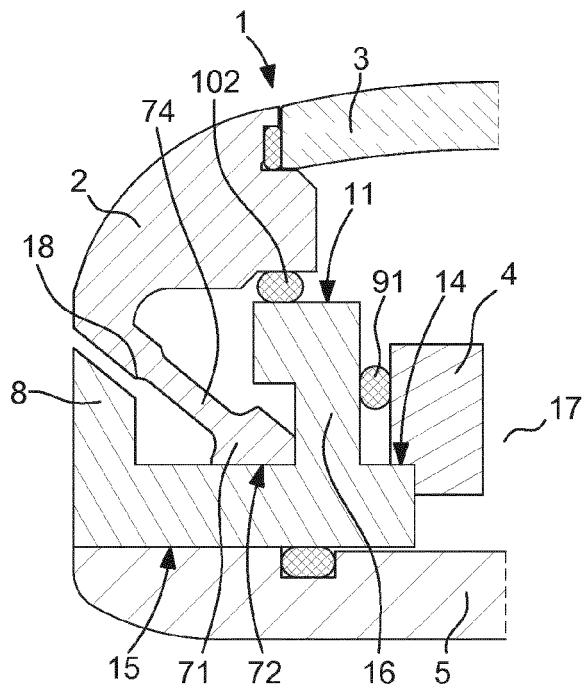


Fig. 7

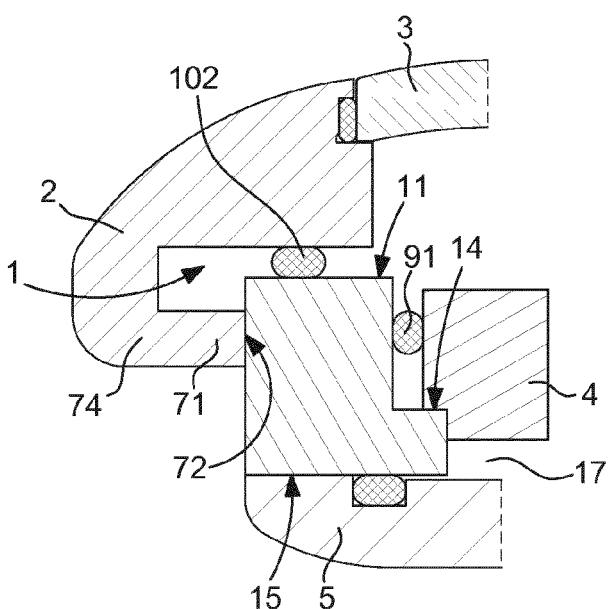


Fig. 8

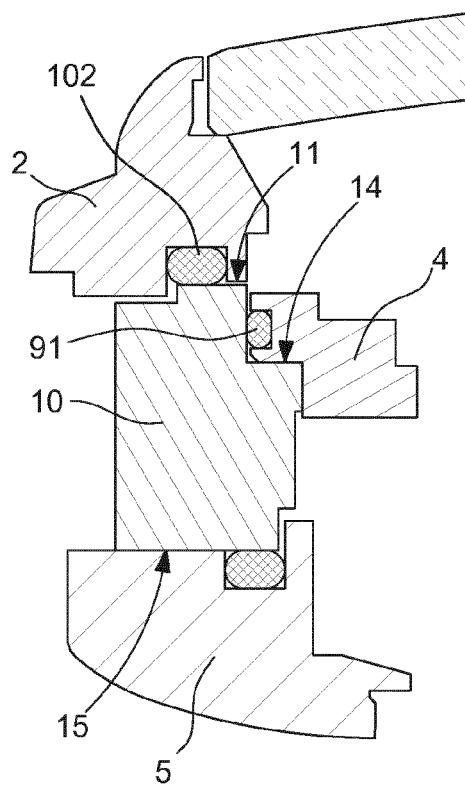


Fig. 9

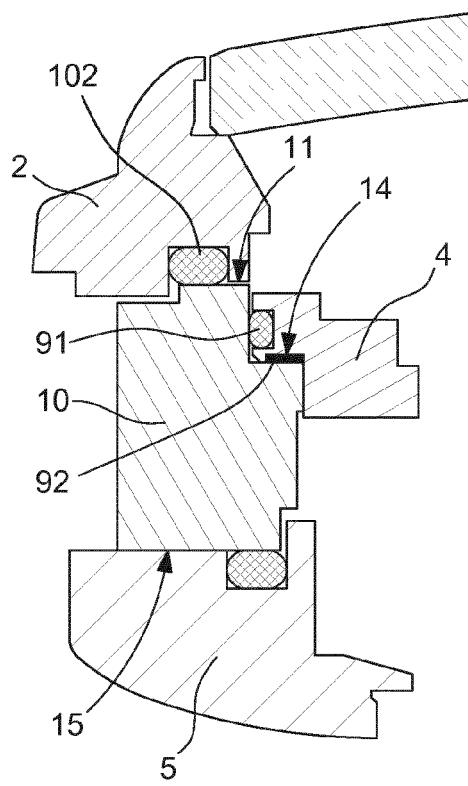


Fig. 10

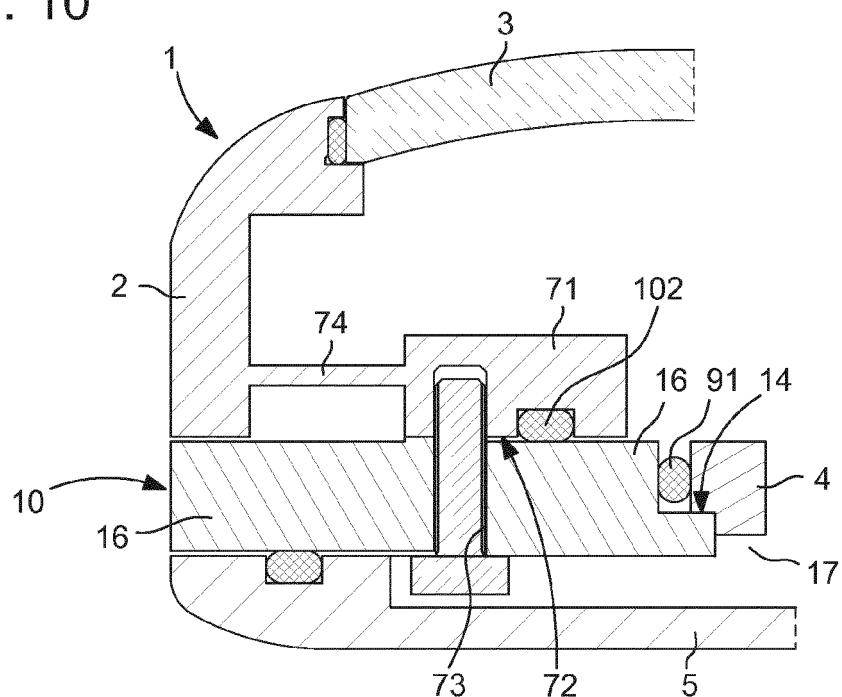


Fig. 11

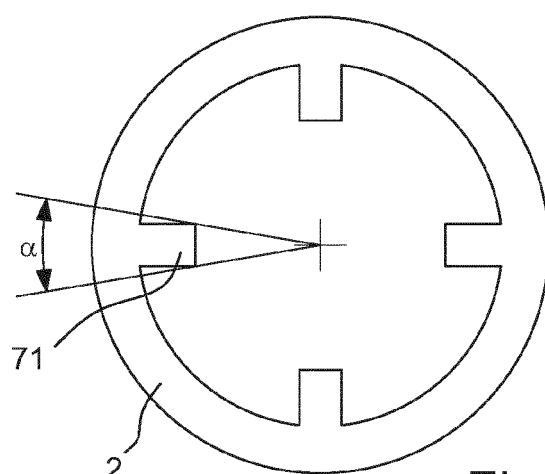


Fig. 12

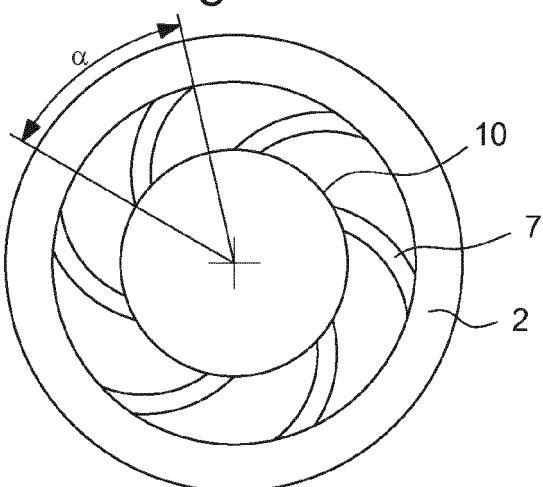


Fig. 13

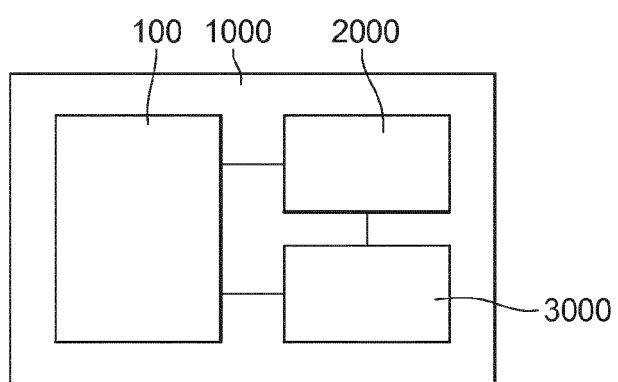


Fig. 14

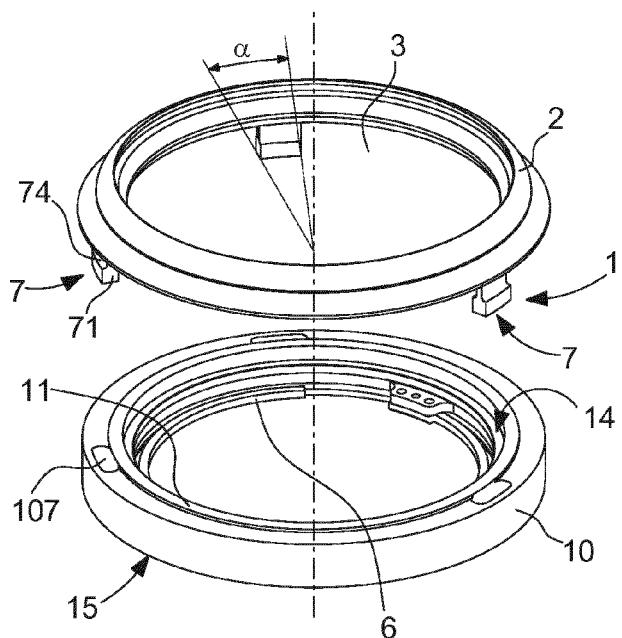


Fig. 15

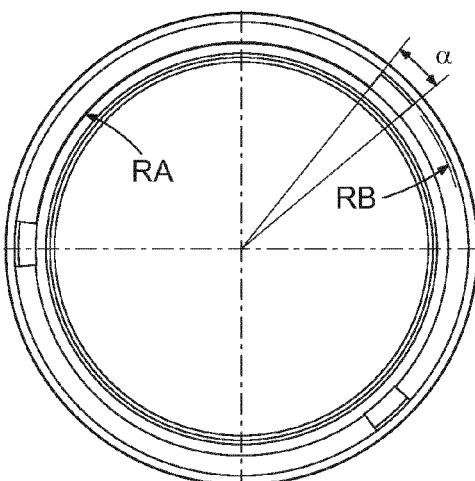


Fig. 16

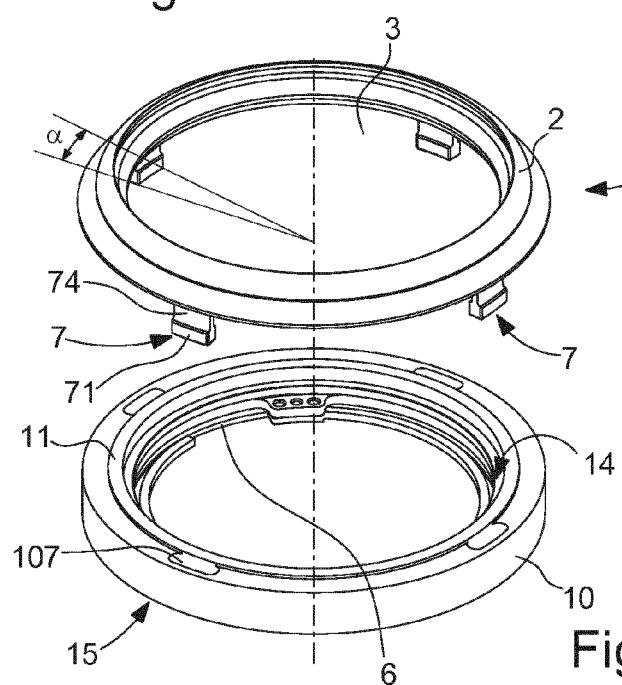


Fig. 17

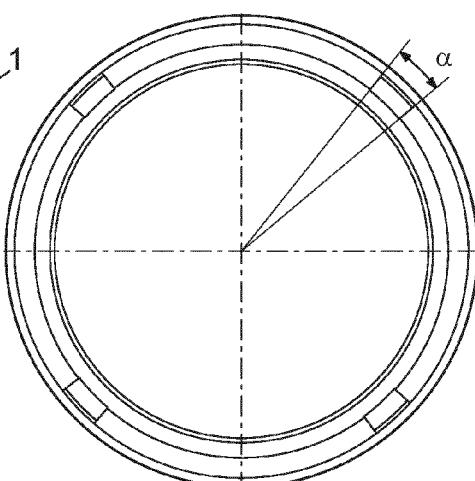
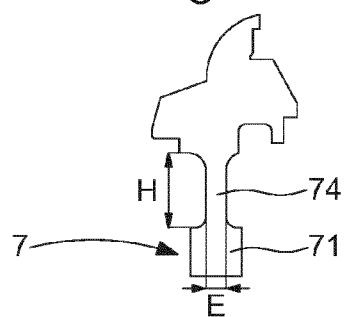


Fig. 18





RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande
EP 19 15 5922

5

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
10 A	CH 712 216 A2 (MONTRES BRÉGUET S A [CH]) 15 septembre 2017 (2017-09-15) * alinéas [0019] - [0021], [0037] - [0040]; revendications 1,6; figures 6,22 * ----- 15 A EP 3 002 639 A1 (MONTRES BREGUET SA [CH]) 6 avril 2016 (2016-04-06) * alinéas [0027] - [0037]; figures 2A, 1B * -----	1-25	INV. G04B23/02 G04B37/00
20			
25			
30			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC)
35			G04B
40			
45			
50 1	Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications		
55	Lieu de la recherche La Haye	Date d'achèvement de la recherche 20 mai 2019	Examinateur Camatchy Toppé, A
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES			
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			
T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			
EPO FORM 1503 03-82 (P04C02)			

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 19 15 5922

5 La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.

Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

20-05-2019

10	Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
15	CH 712216 A2 15-09-2017	AUCUN		
20	EP 3002639 A1 06-04-2016	CN 105487370 A EP 3002639 A1 HK 1223423 A1 JP 6082075 B2 JP 2016070939 A US 2016098013 A1	13-04-2016 06-04-2016 28-07-2017 15-02-2017 09-05-2016 07-04-2016	
25				
30				
35				
40				
45				
50				
55	EPO FORM P0460			

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82

RÉFÉRENCES CITÉES DANS LA DESCRIPTION

Cette liste de références citées par le demandeur vise uniquement à aider le lecteur et ne fait pas partie du document de brevet européen. Même si le plus grand soin a été accordé à sa conception, des erreurs ou des omissions ne peuvent être exclues et l'OEB décline toute responsabilité à cet égard.

Documents brevets cités dans la description

- CH 712216 A2 [0005]
- EP 3002639 A1 [0006]
- EP 2015080211 W [0035]
- EP 2015080270 W [0035]